Nations Unies S/PV.6993

Conseil de sécurité

Provisoire



Soixante-huitième année

6993^e séance Lundi 8 juillet 2013, à 10 heures New York

Président:

Membres:

> Chine M. Wang Min France M. Araud $Luxembourg \dots \dots M^{me} \ Lucas$ Pakistan M. Masood Khan Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord M. Parham

Togo M. Kadangha-Bariki

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2013/366)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-38521 (F)









La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements au Président sortant

La Présidente (parle en anglais): Puisqu'il s'agit de la première séance du Conseil pour le mois de juillet 2013, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à Sir Mark Lyall Grant, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui a assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de juin 2013. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Lyall Grant, et à son équipe, pour le grand talent diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2013/366)

La Présidente (parle en anglais) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Hilde Johnson, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, à participer à la présente séance. Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M^{me} Johnson, qui prend part à la séance d'aujourd'hui depuis Djouba par visioconférence.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/366 qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Johnson.

M^{me} Johnson (parle en anglais): Je me félicite de cette occasion opportune d'informer les membres du Conseil des derniers faits nouveaux survenus au Soudan du Sud, alors que le pays fêtera ses deux ans d'existence demain. Nombre d'entre nous ont assisté à la vague d'euphorie qui a accompagné l'avènement de l'indépendance du Soudan du Sud. L'état d'esprit qui régnait alors semble aujourd'hui n'être plus qu'un vague souvenir. Les revers et les problèmes ont été nombreux.

Il importe toutefois de reconnaître les progrès qui ont été accomplis. Depuis l'indépendance, avec l'aide de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), la République du Soudan du Sud s'est efforcée de devenir un pays plus stable et démocratiquement responsable. Des avancées ont été enregistrées dans des domaines clefs. En ce qui concerne la consolidation de la paix, le 25 avril, par un décret présidentiel, le Gouvernement a renouvelé son offre d'amnistie aux chefs de six groupes armés et à leurs hommes. L'Armée de libération du Soudan du Sud, l'Armée démocratique du Soudan du Sud et les Forces de défense du Soudan du Sud ont accepté cette offre. Les pourparlers avec le Gouvernement ont eu pour résultat que des milliers de miliciens se sont présentés volontairement pour être réintégrés. Il s'agit d'une évolution très positive pour la stabilité du pays, et notamment celle des États de l'Unité et du Haut-Nil.

Il y a également eu des progrès dans la réforme de la Police nationale sud-soudanaise, qui vise à rendre les forces de police plus professionnelles et plus efficaces. Le Gouvernement et la Police nationale sud-soudanaise, avec l'aide de la MINUSS, ont mené à bien la procédure d'enregistrement de 47 000 agents de police, soit un chiffre plus élevé que celui figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2013/366) et que ce que prévoyaient les objectifs. Les agents « fantômes » vont être retirés du système et de nouvelles normes de professionnalisme et de transparence vont être appliquées. Parallèlement, la police des Nations Unies dispense des cours de formation à tous les niveaux pour améliorer le comportement et les compétences des membres de la Police nationale sud-soudanaise et faciliter la réforme de l'ensemble des services de police. Des résultats tangibles sont en train d'être enregistrés.

Un autre domaine où des progrès sont accomplis est celui de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité. Le Gouvernement, avec l'appui de la MINUSS et d'autres partenaires du système des Nations Unies, a examiné plus de 1 000 cas de détention prolongée ou arbitraire. Par ailleurs, et toujours avec l'aide de la MINUSS et de ses partenaires internationaux, des consultations sur un projet de politique nationale de sécurité ont eu lieu dans les 10 États du pays et le comité de rédaction prépare actuellement la prochaine série de consultations, cette fois-ci à l'échelle nationale. Le cadre juridique des organismes de sécurité nationaux a été adopté en Conseil des ministres et va être soumis au Parlement pour approbation. C'est une étape primordiale pour garantir un contrôle démocratique.

13-38521

La mise en œuvre du Plan d'appui à la consolidation de la paix continue à donner des résultats prometteurs bien que provisoires. Entre autres faits saillants, notons la feuille de route conjointe sur l'appui intégré des Nations Unies aux élections de 2015, la tenue de conférences de paix fructueuse dans plusieurs États du pays, l'assistance technique au processus de réconciliation nationale, les avancées vers la signature d'un pacte au titre du New Deal de la solidarité avec les États fragiles. Par ailleurs, les bienfaits de la paix commencent concrètement à se faire sentir dans plusieurs domaines, avec l'aide des institutions, fonds et programmes des Nations Unies.

Malgré tout ce qui a été accompli depuis l'indépendance, dans d'autres domaines les progrès dans le Soudan du Sud se sont heurtés à des obstacles. Bien que la plupart des régions du pays restent stables, c'est l'insécurité dans le Jongleï, notamment dans le sud-est de l'État, qui fait la une depuis janvier. La lutte qui oppose l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et le groupe armé affilié à David Yau Yau, et les menaces émanant de ces deux groupes ont entraîné le déplacement de milliers de civils. Les centres de population dans le comté de Pibor, dont Boma, Manyabol et Pibor, où vivaient 35 000 à 45 000 personnes, sont essentiellement vidés de leur population civile, et on ne sait pratiquement rien de la situation de la population restante, les Murle, qui vit dans des zones rurales inaccessibles. Ceci est extrêmement préoccupant.

Les affrontements qui se sont produits en mai à Boma ont également donné lieu à d'importants pillages et à des destructions considérables de biens, y compris ceux d'organismes humanitaires, qui auraient été le fait tant de groupes armés que des forces de sécurité de l'État. La même chose s'est produite dans la ville de Pibor. Des restrictions auraient été imposées au déplacement des centaines de civils toujours à Pibor et il semblerait que les civils continueraient d'être victimes de harcèlement.

La violence dans le sud-est du Jongleï a également eu des conséquences tragiques pour la MINUSS. Le 9 avril, un convoi militaire a été victime d'une embuscade à une dizaine de kilomètres de Gumuruk. Cinq Casques bleus, deux membres du personnel civil national et cinq prestataires de sociétés privées ont été tués. Il faut veiller à ce que les responsables de ces actes rendent des comptes, en ce qui concerne cet incident mais aussi dans le cas de l'hélicoptère de la MINUSS abattu en 2012.

La détérioration des conditions de sécurité dans certaines régions du Soudan du Sud s'est accompagnée de violations des droits de l'homme tant par des groupes armés que par des institutions nationales de sécurité. Parallèlement, nous sommes inquiets de voir que les violations de l'accord sur le statut des forces se poursuivent, et l'environnement difficile dans lequel évoluent la Mission et les organismes humanitaires reste un problème.

Les autorités, au niveau du pays et des États, s'efforcent de concrétiser les engagements pris en vue d'améliorer le respect des droits de l'homme. Les cas d'arrestations arbitraires, les détentions, les sévices et les meurtres imputables aux forces de sécurité, ainsi que l'incapacité des autorités à traduire les responsables rapidement en justice, sont extrêmement alarmants.

Soucieuse de renforcer la sensibilisation et la responsabilité, la MINUSS accroîtra la diffusion d'informations en publiant des rapports thématiques et des rapports sur les droits de l'homme portant sur des cas précis, tandis que le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme informera directement le Conseil de la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud.

Signe encourageant de l'intérêt croissant que le Gouvernement porte à la question de la responsabilité, le 17 mai, le Président Salva Kiir Mayardit a fait une déclaration dans laquelle il a condamné la violence perpétrée par les groupes armés dans le Jongleï, ainsi que les sévices commis par des éléments indisciplinés des forces de sécurité, et s'est engagé à traduire les responsables en justice. L'APLS a ouvert des enquêtes sur des incidents survenus à Pibor et à Manyabol concernant des allégations de sévices commis contre des civils par des membres des ses forces de sécurité. Mais il y a encore beaucoup à faire pour régler les problèmes de discipline, de commandement et de contrôle, établir la confiance entre les communautés et garantir le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme au sein des forces de sécurité.

Le Gouvernement a également essayé d'établir un dialogue avec David Yau Yau. Bien que ce groupe armé ait, par le passé, rejeté l'amnistie, le Président du Soudan du Sud a, dans une déclaration faite le 28 juin, de nouveau appelé David Yau Yau à accepter cette proposition d'amnistie et il a réitéré la volonté du Gouvernement de parvenir à un accord avec ce groupe armé. Dans la même déclaration, le Président a évoqué

13-38521 **3**

des enquêtes de l'APLS sur les violations commises contre des civils et s'est engagé à ce que les responsables répondent de leurs actes devant la justice.

Pour sa part, en réponse à la crise dans le Jongleï, fin mars, la MINUSS a porté sa présence militaire à neuf bataillons d'infanterie répartis de manière égale dans les régions habitées par les trois communautés principales de l'État. Ces derniers mois, la MINUSS a effectué des centaines de patrouilles, de courte et de longue durée, pour établir des contacts avec les communautés et les protéger, et a assuré la protection des civils venus chercher refuge dans ses bases de Pibor et de Gumuruk. Mais avec l'arrivée de la saison des pluies, de graves difficultés opérationnelles et logistiques font qu'il est extrêmement difficile de maintenir plus de cinq bataillons dans le Jongleï.

Outre l'escalade de la violence dans le Jongleï, les violences intercommunautaires se poursuivent dans la région des trois États (État des Lacs, État de l'Unité et Ouarab). Face à ces violences, il apparaît on ne peut plus clairement que le seul fait d'assurer une protection physique ne permettra pas d'instaurer une paix et une stabilité durables au Soudan du Sud. Le Gouvernement doit mettre en place des stratégies efficaces de longue durée au travers d'un cadre politique permettant de traiter des causes sous-jacentes de cette violence. La création du Comité de réconciliation nationale témoigne bien de la volonté politique nécessaire à l'ouverture d'un dialogue national inclusif.

La MINUSS continue d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour trouver des solutions politiques aux conflits intercommunautaires, ainsi que les initiatives de paix axées sur la recherche de solutions durables aux litiges sur des ressources naturelles rares. La Mission encourage les autorités locales, les chefs communautaires et les personnalités nationales à intensifier leurs efforts en faveur de la réconciliation. Il est également indispensable que les autorités, tant au niveau du pays que des États, et les communautés ellesmêmes, prennent l'initiative d'assumer le plein contrôle de ces processus.

Affaibli par le climat d'austérité, soucieux de remédier aux problèmes de sécurité et confronté aux divergences d'opinion qui sont apparues parmi les hauts dirigeants du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS), le Gouvernement a également eu des difficultés à mettre en œuvre des réformes politiques et à renforcer les institutions publiques. Des organes d'une importance cruciale pour une bonne transition

politique, telles la Commission nationale de révision constitutionnelle et la Commission électorale nationale, ont besoin d'une enveloppe budgétaire suffisante de la part du Gouvernement pour mener à bien leur travail dans le respect des échéances énoncées dans la Constitution de transition du Soudan du Sud. Par ailleurs, le Conseil des partis politiques n'a toujours pas prêté serment.

La clef de l'évolution de la situation au Soudan du Sud reste ses relations avec le Soudan. Si la visite à Djouba effectuée le 12 avril par le Président Omar al-Bashir – première visite du genre depuis l'indépendance du Soudan du Sud – a été prometteuse, les accusations que se lancent les deux parties de fournir un appui militaire aux groupes rebelles opposés à l'autre et les menaces de la part du Soudan de fermer l'oléoduc, ont constitué un nouveau recul. On espère qu'avec la visite récente du Vice-Président sud-soudanais, Riek Machar Teny Dhurgon, et d'une délégation ministérielle à Khartoum, et l'arrivée attendue du Premier Vice-Président Ali Osman Taha à Djouba aujourd'hui des progrès seront possibles. Il incombe aux deux parties de renforcer, avec l'appui de la communauté internationale, leur coopération dans l'optique d'une coexistence pacifique.

Depuis que la MINUSS a été mise en place, elle a obtenu des résultats concrets dans plusieurs domaines, du fait notamment de sa présence décentralisée et de l'expansion continue de ses bases d'appui de comté. Mais l'exécution de son mandat se heurte à d'immenses difficultés opérationnelles, tant pour ce qui est du matériel de génie que pour la mobilité. Le manque cruel de ressources et de capacités a eu pour effet d'entraver les mouvements de la Mission, ce qui a des répercussions non négligeables sur les opérations que nous menons dans les zones à haut risques telles que l'État du Jongleï. Et cela affaiblit considérablement la capacité de la Mission de protéger les civils, ce qui sera le critère fondamental de son succès. Une protection efficace n'est possible que si la Mission est présente parmi les communautés les plus vulnérables.

La capacité de la MINUSS de déployer ses contingents dans des régions où règne l'insécurité est gravement limitée par les procédures de sécurité aérienne et l'insuffisance des capacités aériennes militaires. Depuis qu'un de ses hélicoptères civils a été abattu le 21 décembre 2012, la Mission a dû mettre en place de nouvelles procédures d'évaluation des risques aériens, ce qui ralentit sa capacité d'intervention. Les trois hélicoptères militaires disponibles pour

4 13-38521

transporter des contingents dans l'État du Jongleï sont, hélas, très insuffisants, et cela a eu un très fort impact sur notre capacité d'intervention et d'alerte rapide. Des multiplicateurs de force sont donc requis d'urgence pour rectifier le problème. Sur la base de l'examen des capacités militaires effectué récemment, les options avancées par le Secrétaire général dans son rapport portent entre autres sur les capacités de surveillance aérienne, la dissuasion, ainsi que des appareils de transport lourd et des capacités fluviales supplémentaires. J'engage instamment le Conseil à prendre de suite les mesures nécessaires pour aider la Mission à combler ce manque cruel de ressources et de capacités.

La MINUSS prépare également des modèles de reconfiguration de ses contingents et de son matériel militaires afin qu'ils soient mieux placés géographiquement pour répondre aux nouvelles menaces, aux problèmes de sécurité et aux besoins de dissuasion militaire à l'intérieur du pays. L'accent sera mis sur les régions les plus instables où les civils sont les plus exposés à des violences physiques. Mais pour que ce déploiement soit efficace, les multiplicateurs de force seront essentiels.

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général dont est saisi le Conseil, je demeure déterminée, avec le reste de la Mission, à aider le Gouvernement à faire des progrès en vue de procéder à des réformes politiques, de rédiger une Constitution, d'améliorer la situation des droits de l'homme et d'organiser un recensement de la population ainsi que des élections démocratiques. Ces objectifs contribueront à maintenir le Soudan du Sud sur la voie de la stabilité et de la prospérité.

 $\begin{tabular}{ll} \textbf{La Pr\'esidente} & (parle en anglais) : Je remercie \\ M^{me} & Johnson de son expos\'e. \end{tabular}$

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Deng (Soudan du Sud) (parle en anglais) : Étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole au Conseil de sécurité durant votre présidence, Madame la Présidente, je tiens d'abord à vous féliciter de votre accession à ce rôle important et à vous assurer du plein appui et de la coopération sans faille de notre délégation et de notre gouvernement.

À la veille du deuxième anniversaire de notre indépendance, nous sommes profondément reconnaissants de l'appui que nous avons reçu de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale quand notre peuple a voté massivement lors de notre référendum d'autodétermination, de la chaleur avec laquelle notre nouvel État a été accueilli à l'ONU, et du soutien généreux exprimé à l'égard de notre nouvelle nation, comme en témoignent la création de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis (S/2013/366).

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général, ainsi que la MINUSS, par le truchement de la Représentante spéciale du Secrétaire général au Soudan du Sud, M^{me} Hilde Johnson, pour le travail considérable qui a été accompli, et que reflète fort bien l'important rapport sur la situation au Soudan du Sud.

Comme le savent les membres du Conseil, demain, le 9 juillet, marque notre deuxième anniversaire en tant que nation indépendante. Ces deux dernières années ont été très difficiles pour notre jeune État, en particulier en raison de la violence intercommunautaire dans les États du Jongleï, des Lacs, du Ouarab, de l'Unité, du Nil supérieur et du Bahr el-Ghazal occidental, et, bien sûr, des tensions persistantes entre le Soudan et notre pays. Ces situations ont sérieusement limité la capacité de notre gouvernement à renforcer nos moyens d'assurer les services de base indispensables, le respect des droits de l'homme, la protection des civils, la consolidation de la paix en général, et la distribution des dividendes de la paix.

Le rapport du Secrétaire général appelle à juste titre l'attention sur les défis auxquels est confronté le Gouvernement sud-soudanais; entre autres, la révision constitutionnelle et la rédaction de la nouvelle constitution, les préparatifs pour les élections de 2015 et les activités du Bureau national des statistiques en prévision du recensement pré-électoral. Tout cela indique que les dirigeants sud-soudanais sont résolus à mettre au point les outils nécessaires à la transformation démocratique de notre jeune nation. Nous sommes toutefois conscients qu'il existe un fossé entre nos aspirations et nos résultats, surtout en raison du manque de moyens. Nous sommes reconnaissants à la MINUSS, aux organismes des Nations Unies et à nos partenaires de développement internationaux des efforts qu'ils consentent afin de mobiliser des ressources matérielles et humaines pour relever ces défis urgents.

Le Gouvernement de la République du Soudan du Sud se préoccupe véritablement de la sécurité et

13-38521 5

du bien-être général de ses citoyens et de tous ceux qui vivent au Soudan du Sud. Nous prenons note des préoccupations profondes du Secrétaire général, de l'ONU dans son ensemble et de la communauté internationale eu égard à la sécurité des personnes, à la protection des droits de l'homme et au respect de l'état de droit en général. Nous ne nions nullement ces réalités. Cependant, nous savons aussi qu'elles font partie de l'héritage militarisé de la longue guerre qui a dévasté notre société pendant plus d'un demi-siècle. Sans vouloir s'en servir comme excuse, il importe qu'elles ne soient pas considérées comme étant représentatives de la politique du Gouvernement. Le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) a lutté contre l'injustice et la marginalisation des groupes identitaires. Un gouvernement dirigé par le MPLS ne pouvait donc pas adopter une stratégie allant à l'encontre de la sécurité et des droits de la population pour laquelle il s'est battu. Nous sommes résolus à relever ces défis, même si nous reconnaissons que ce ne sera pas facile, et que nous avons besoin de l'appui de nos amis et partenaires internationaux pour améliorer notre capacité à atteindre l'objectif que nous recherchons.

Le Gouvernement sud-soudanais apprécie grandement l'appui fourni par la MINUSS, en particulier dans les États du Jongleï et du Nil supérieur et dans la région des trois États (État des Lacs, du Ouarab et du Bahr el-Ghazal occidental). La violence intercommunautaire et le vol de bétail constituent des problèmes majeurs pour les moyens déjà limités de notre État naissant. Nous pensons que le dialogue et la réconciliation représentent le seul moyen de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans notre pays. Les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration sont indispensables, mais nous devons continuer de promouvoir la culture de la paix, la compréhension mutuelle et la coopération. Nous devons donner plus de moyens à notre peuple pour faire taire les armes et promouvoir le développement socioéconomique et la prospérité pour tous.

Le Soudan du Sud exprime encore une fois ses sincères condoléances pour les décès des membres du personnel de la MINUSS et d'autres travailleurs humanitaires au Soudan du Sud, survenus respectivement le 21 décembre 2012, le 12 mars et le 9 avril 2013. Nous regrettons que les enquêtes sur ces

incidents se soient prolongées, mais il ne doit faire aucun doute que le Gouvernement sud-soudanais souhaite que les responsabilités soient établies de façon transparente et judicieuse. Je me réjouis d'annoncer que ces incidents seront examinés par notre Cabinet cette semaine pour décider de la réponse appropriée. Nous n'avons certainement pas l'intention de décevoir nos partenaires et amis de la communauté internationale, qui nous fournissent l'appui nécessaire pour garantir la consolidation de la paix et le renforcement de notre jeune nation. Nous demandons donc un peu de patience et de compréhension pour ces retards, qui ne sont pas dus à notre manque de volonté de coopérer, mais à nos capacités limitées.

Tandis que le Soudan du Sud entre dans sa deuxième année d'indépendance dans des conditions politiques et économiques très difficiles, la question de l'Abyei demeure non résolue, ce qui cause d'horribles souffrances aux habitants de la région. Le récent assassinat du Chef suprême des Ngok Dinka témoigne de cette tragique situation. Nous restons toutefois optimistes car, compte tenu des récents efforts déployés respectivement par les Gouvernements sud-soudanais et soudanais, comme en témoignent notamment les consultations menées entre leurs vice-présidents, il sera en effet possible d'obtenir des résultats positifs en faveur de l'objectif de deux États viables, prospères et pacifiques, coopérant et vivant en paix côte à côte. Nous comptons sur la communauté internationale et sur le Conseil pour continuer à apporter l'appui nécessaire aux parties afin qu'elles respectent de bonne foi leurs accords.

Pour finir, je tiens à réitérer notre gratitude au Conseil pour l'attention constante qu'il accorde aux problèmes auxquels le Soudan du Sud est confronté, et pour l'appui sans faille qu'il lui apporte pour y remédier par le biais de la MINUSS. Nous assurons le Conseil de la volonté de notre gouvernement à collaborer avec tous les partenaires internationaux en vue de promouvoir la paix dans notre pays et dans la région.

La Présidente (parle en anglais) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.

6 13-38521